



Bilan Février 2012 (unvallée ou autorisée), A ajouter) en MW

Loiret: (170, 300)	Total 470	Indre et Loire (10+100) T=110
Eure et Loir: (190, 260)	T = 450	Indre (110, 240) T = 350
Loir et Cher (45, 100)	T = 145	Cher (40, 310) = 350



... / ...

La proximité absolument insupportable de celles-ci avec les habitations (souvent jusqu'à 500 mètres) défigure une fois pour toutes, le cadre de vie immédiat. Les infrasons, les plus redoutables car on ne les entend pas, provoquent insomnies, malaises, angoisses et constituent un trouble manifeste de voisinage.

L'Académie de médecine a très solennellement recommandé leur implantation à une distance minimum de 1500 mètres des habitations.

Lorsqu'on regarde nos paysages, il est inconcevable qu'une quelconque étude puisse démontrer leur faible impact sur ceux-ci. C'est tout au mieux un mensonge, au pire un manque de considération total pour ceux qui vivent sur place.

9. La zone 15, "Champagne berrichonne et Boischaux méridional", s'étend sur 3'300 km², surface dix fois supérieure à chacune des 17 autres territoires retenus ! Aucun commentaire ne précise les motifs justifiant un choix aussi vaste, le plus vaste sur toute la Région Centre. Comment est traitée **la problématique des espaces de respiration et de saturation visuelle abordée** dans le dossier, suggérant en particulier l'idée de ménager entre les différentes zones des "espaces de respiration" sans éolienne pour maintenir la variété des paysages ? Dans le seul secteur Nord d'Issoudun, l'objectif indicatif de valorisation du potentiel d'énergie éolienne est d'environ 180 MW (60 à 70 éoliennes !). C'est l'encerclement !

10. Il est inacceptable de compromettre, au détriment manifeste du bien commun pour les générations à venir, l'environnement de notre habitat par des projets dont l'utilité publique n'est pas avérée.

La Charte de Venise, adoptée en 1964 par le Conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS), ratifiée par la Section française d'ICOMOS et plus particulièrement son article 6, précise que *"la conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle.*

Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits".

La richesse de notre patrimoine artistique, monumental et nature, constitue un élément d'attractivité spécifique de notre pays. La dégrader est porter atteinte à un pan essentiel de notre économie, de notre histoire et de nos valeurs.

En conclusion, les projets de développement éolien qui nous sont annoncés vont amener à sacrifier des zones entières d'espaces de vie au mépris des plus élémentaires règles d'efficacité industrielle. Et pour quel retour financier puisque la presse régionale se fait déjà l'écho de bouffées d'oxygène en très sensible diminution par rapport aux ressources initialement attendues. La Nouvelle République du 23 février 2012 rapporte que la Communauté de communes de Vatan, qui devait encaisser 450'000 €uros/an, n'en touchera que 100'000 €uros/an « si rien ne change d'ici là » !

Il est absolument impensable de souscrire aux propos de Monsieur François Bonneau, Président de la Région Centre, lorsqu'il écrit, dans le préambule du SRCAE, que « l'annexe consacrée au Schéma Régional Eolien (SRE) vise à montrer qu'il est possible d'atteindre l'objectif d'une capacité de production de 2600 Mégawatts (environ 900 éoliennes !) Pour mieux prendre en compte les positions des communes et communautés de communes ».

C'est une supercherie puisque, comme nous l'avons indiqué, on parle ici de « capacité d'installation » et non de « production ». Dans le scénario le plus optimiste, il sera ainsi produit entre 400 & 500 MWh, soit 4 à 5% de la production électrique nucléaire de la Région Centre, soit un ratio nettement plus faible si cette performance est rapportée à l'ensemble des moyens de production électrique.

Faut-il à ce point sacrifier nos territoires, notre économie, notre « art de vivre » pour un tel résultat ?

Nous demandons l'arrêt de cette politique inefficace, dispendieuse et destructrice de valeur tant à titre individuel que pour nos collectivités locales.

Siège social : Le Coudray, 36150 Luçay le Libre

Téléphone 06 85 08 16 44

Courriel : rolandburrus@gmail.com

7

Vent de Colère ! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org